

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES SUR LES RAPPORTS DE LA PREMIÈRE COMMISSION

SOMMAIRE

Numéros des résolutions	Titres	Points de l'ordre du jour	Dates d'adoption	Pages
2149 (XXI)	Renonciation des Etats à toute action pouvant faire obstacle à la conclusion d'un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires (A/6496).....	97	4 novembre 1966	9
2153 (XXI)	Non-prolifération des armes nucléaires (A/6509).....			
	Résolution A	26	17 novembre 1966	9
	Résolution B	26	17 novembre 1966	10
2162 (XXI)	Question du désarmement général et complet (A/6529).....			
	Résolution A	27	5 décembre 1966	10
	Résolution B	27	5 décembre 1966	11
	Résolution C	27	5 décembre 1966	11
2163 (XXI)	Nécessité de suspendre d'urgence les essais nucléaires et thermonucléaires (A/6530)	28	5 décembre 1966	11
2164 (XXI)	Question de la convocation d'une conférence pour la signature d'une convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires et thermonucléaires (A/6532)	29	5 décembre 1966	12
2165 (XXI)	Elimination des bases militaires étrangères dans les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine (A/6541)	98	5 décembre 1966	12
2221 (XXI)	Conférence des Nations Unies sur l'exploration et l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique (A/6621)	30, 89 et 91	19 décembre 1966	12
2222 (XXI)	Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (A/6621)	30, 89 et 91	19 décembre 1966	13
	Annexe			13
2223 (XXI)	Rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/6621)	30, 89 et 91	19 décembre 1966	15
2224 (XXI)	Question de Corée (A/6618)	31 et 93	19 décembre 1966	16
2225 (XXI)	Application de la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats et la protection de leur indépendance et de leur souveraineté (A/6598).....	96	19 décembre 1966	17
Autres décisions				
	Question du désarmement général et complet.....	27	19 décembre 1966	17

2149 (XXI). Renonciation des Etats à toute action pouvant faire obstacle à la conclusion d'un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires

L'Assemblée générale,
Réaffirmant sa résolution 2028 (XX) du 19 novembre 1965,

Convaincue que la prolifération des armes nucléaires créerait une menace à la sécurité de tous les Etats et ferait obstacle à la réalisation du désarmement général et complet,

Tenant compte du fait que des négociations internationales ont lieu actuellement en vue d'élaborer un traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et désireuse de créer un climat favorable au succès de ces négociations,

Prie instamment tous les Etats, en attendant la conclusion d'un tel traité:

a) De prendre toutes les mesures nécessaires en vue de faciliter et de mener à bien le plus rapidement possible la conclusion d'un traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, conformément aux principes énoncés dans la résolution 2028 (XX) de l'Assemblée générale;

b) De s'abstenir de toute action qui contribuerait à la prolifération des armes nucléaires ou qui pourrait faire obstacle à la conclusion d'un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires.

1458^e séance plénière,
4 novembre 1966.

2153 (XXI). Non-prolifération des armes nucléaires

A

L'Assemblée générale,
Ayant examiné le rapport de la Conférence du